
SAN JUAN – Participation du GAC à la mise à jour de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité
Dimanche 11 mars 2018 – 13h30 à 14h30 AST
ICANN61 – San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL: Soyez les bienvenus encore une fois. J’espère que vous avez eu un bon déjeuner. Nous allons donc entamer le débat du GAC sur le point numéro 13, à savoir un rapport mis à jour sur la piste de travail 2 du groupe intercommunautaire sur la responsabilité.

C’est le dimanche 11 mars, à 13 h 30, il s’agit d’une réunion d’une heure, je vous demande s’il vous plait de bien vouloir dire votre nom et votre provenance lorsque vous prendrez la parole.

Tom, voudriez-vous parler en premier sur le rapport dont nous disposons avant de donner la parole aux membres de la salle.

TOM DALE: Bonjour à tous. Si l’on tien compte de la rotation des membres du GAC et des nouveaux membres qui viennent de rejoindre le GAC, je vais faire un petit aperçu historique de la participation du GAC et de la position actuelle du GAC dans le CCWG piste de travail 2 sur les responsabilités, pour ne pas parler des acronymes et des sigles. Avant de demander aux membres du

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

GAC qui ont déjà assisté à une réunion sur ce thème ici à Puerto Rico pour qu'ils nous présentent davantage d'information sur ce qu'il y a eu, nous analysons ici la participation du GAC à un groupe de travail intercommunautaire et le GAC est l'une des organisations constitutives des unités constitutives de ce groupe.

Et ces groupes intercommunautaires font partie des procédures de l'ICANN qui établit qu'il y a différentes organisations constitutives qui rédigent les termes de référence, qui participe, qui adopte les recommandations finales et les rapports.

Le GAC est l'une de ses organisations de l'ICANN, c'est l'une des organisations constitutives et c'est le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité.

Cette piste de travail numéro 2 sur la responsabilité de l'ICANN - la piste de travail numéro 1 vous devez vous demander ce que c'est ? Donc nous allons faire un petit pas en arrière, nous allons reculer un petit peu.

Se groupe de travail se rapporte à l'amélioration de la responsabilité, la reddition des comptes de l'ICANN face à la communauté. Il y a eu une piste de travail numéro 1 qui a recommandé des modifications significatives qui ont été acceptées il y a deux ans, et qui sont mises en œuvre progressivement. Les recommandations de la piste de travail

numéro 1 ont été adoptées en 2016, et le GAC a été membre, ou a participé à cette première piste de travail.

Le travail concernant la responsabilité et sur la reddition des comptes qui se rapporte aux facultés de la communauté de l'ICANN, en ce qui concerne le conseil d'administration et le budget, c'est pourquoi nous parlons de la communauté habilitée.

Ceci a été réalisé en 2016 parce qu'il y a une transition des fonctions de l'IANA. Il s'agit disons du noyau, du cœur de ce qui concerne les adresses de l'internet. Il y avait une partie de ces responsabilités qui étaient assumées par les États-Unis et qui a été transmise à la communauté internationale. À ce moment-là on a fait des recommandations pour que la responsabilité de l'ICANN soit accrue.

Voilà ce sur quoi on continue à travailler sur cette piste de travail numéro 2 pour que l'ICANN soit responsabilisée davantage et qu'elle rende des comptes.

Le GAC a été successivement représenté par différents membres pour les deux pistes de travail et il continue à avoir des représentants pour ces pistes de travail.

Les thèmes qu'essaie de terminer ce groupe sur le rapport qui sera publié pour les commentaires publics dans les mois à venir

concernent la juridiction de l'ICANN, la responsabilité de quelques organisations de soutien, de quelques comités consultatifs, dont le GAC. Tout ce qui est des obligations de l'ICANN par rapport aux droits de l'homme, à la diversité dans la communauté, la transparence dans les opérations, au rôle de l'ombudsman de censeur du [inaudible] de l'ombudsman, en ce qui concerne la responsabilité du personnel de l'ICANN et le processus de participation de la communauté qui se rapporte aux réclamations et la manière dont ces réclamations sont transmises aux différents niveaux.

Une partie de ce travail a été terminée l'année dernière et même avant cette réunion, plusieurs sous-groupes ont fini leur travail vendredi. Il y a deux jours, le groupe s'est réuni dans son entier et plusieurs membres du GAC y ont participé.

Je crois que Manal devrait maintenant demander à ces membres de présenter leur rapport, parce qu'il y a 5 membres qui sont l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Danemark et l'Iran.

Je sais que 4 de ces pays sont représentés ici dans la salle et qu'ils ont participé à la réunion du vendredi, parce que moi-même j'y ai participé.

Alors la pratique normale fait que les membres du GAC qui ont participé à cette réunion présentent un rapport mis à jour sur la réunion la plus récente ;

Je crois que je finis sur ce point la présentation.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Tom. J’essaie de voir si parmi les participants du GAC il y aurait quelqu’un qui voudrait nous mettre au courant de ce qui s’est passé pendant la réunion tenue vendredi, si je ne m’abuse. Le Danemark ? S’il vous plait.

DANEMARK:

Merci Manal.

En premier lieu, je veux remercier Tom parce que je crois qu’il a fait une très bonne introduction de la question et qu’il a présenté le cadre de tout ce que nous avons à dire.

Vendredi, il y a eu un tableau de bord du GAC pendant la réunion. Ce que je demande à mes collègues, c’est de voir ce tableau de bord, parce que cela nous montre comment le travail avance sur les thèmes dont nous nous entretenons pour cette piste de travail numéro 2.

Tom a dit que la réunion de vendredi a abordé 4 sujets, dont une seconde lecture n’a pas été faite. Cela concernait la responsabilité du personnel, la diversité, le bureau de l’Ombudsman, la juridiction. Tous les thèmes de la piste de

travail 2 sont importants pour le GAC et en particulier ceux qui concernent la juridiction et la diversité.

Pendant la réunion du CCWG, nous sommes parvenus à un consensus sur tous ces thèmes, pas un plein consensus sur la juridiction, mais nous avons un consensus suffisant comme pour que l'on puisse maintenant rédiger un rapport final. Et comme Tom l'a dit, nous prévoyons que ce rapport final soit publié au début du mois d'avril ?

Il y a en général une période de 40 jours pour présenter des commentaires. Nous avons la possibilité, nous les membres du GAC et d'autres membres de la communauté pouvant faire des commentaires.

Je devrais dire qu'en général, il faudrait faire des commentaires sur le fond. Le fond fait l'objet d'un débat depuis longtemps, il faudrait voir s'il y a des incohérences donc entre les différentes recommandations ou pour tout ce qui concerne l'interdépendance.

Voilà ce sur quoi les commentaires publics devront se centrer.

Ensuite, le CCWG aura une dernière réunion lors de la prochaine réunion de l'ICANN à Panama. Et il faudra se mettre d'accord sur le rapport final.

Ce rapport final sera présenté aux organisations constitutives, dont le GAC, et il sera ensuite transmis au conseil d'administration, qui est le responsable de la mise en œuvre.

Il y a beaucoup de recommandations, il est évident qu'il y a beaucoup de travail à faire, et c'est l'organisation de l'ICANN qui doit s'en occuper, ainsi que les différents comités consultatifs et organisations de soutien.

Nous, en tant que GAC, nous devons voir la question de la diversité, ce qui est important pour nous, tenir registre, faire un suivi de tout cela.

Pendant la mise en œuvre, il y a eu un débat et un accord sur la création d'une équipe de mise en œuvre pour aider l'organisation de l'ICANN à mettre en œuvre ces recommandations.

Voilà donc le processus.

Ce que je peux voir comme quelque chose d'important, de pertinent, c'est que le GAC, en tant qu'organisation constitutive, en tant qu'organisation membre donc, le GAC devra avoir après la réunion de Panama, il faudra que nous voyions en tant que GAC si nous sommes d'accord ou en désaccord et quelle position nous allons avoir là-dessus.

Comme je l'ai dit, il y a deux thèmes très importants pour les gouvernements, d'une part la diversité. Il y a eu un certain soutien de ce que nous pourrions appeler le bureau de la diversité relatif à la diversité. Il n'y a pas eu de soutien suffisant au sein du CCWG parce que de nombreux membres estiment qu'il s'agit d'une question de mise en œuvre et ce n'est pas donc au CCWG d'en décider ou de décider s'il va établir ce bureau ou pas. Nous devons nous centrer sur les conditions et les exigences et ceux qui seront responsables de la mise en œuvre devront voir comment ils l'organisent.

Pour ce qui est de la juridiction, ce qui est important pour les gouvernements, il y a deux parties. Il y a la question de l'OFAC, ou la loi applicable aux registres et tout ce qui concerne la juridiction du lieu où se trouve. La situation du registre est importante pour l'industrie, surtout lorsqu'on parle de l'industrie qui n'est pas étasunienne. Nous espérons qu'il y aura une possibilité dans l'avenir d'avoir une loi applicable qui fera partie des contrats.

Pour ce qui est de la juridiction, moi je demanderais à d'autres membres d'en parler. Néanmoins, pendant la réunion, il a été dit qu'au moins 4 gouvernements n'étaient pas d'accord sur les recommandations. Et même s'il y a eu un pas en avant, un pas positif, il y a quelques gouvernements qui voudraient avoir

davantage de précisions par rapport à la juridiction, ou rechercher une immunité, ou une immunité partielle à cet égard.

Voilà ce que j'ai à vous dire dans mon rapport en tant que membre du CCWG. Et au point de vue du Danemark, nous sommes très satisfaits de ce qui a été fait. Nous croyons que le résultat est vraiment très bon, parce que le travail a été fait.

D'abord il y a eu la transition des fonctions de l'IANA, et ensuite en ce qui concerne la piste de travail 2, et nous, nous sommes centrés surtout sur ce qui est important pour notre industrie des noms de domaine.

Nous avons présenté nos recommandations en ce qui concerne les lois applicables et les tribunaux compétents qui peuvent agir hors des États-Unis.

Voilà pour ce qui est de mon rapport, j'espère que le reste de mes collègues pourront apporter d'autres informations.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup le Danemark de ce rapport exhaustif. Est-ce qu'il y a un autre membre du GAC, participant du GAC qui voudrait présenter son rapport ? Des membres désignés par le GAC ?

Ou quelqu'un qui aurait suivi de près ce processus. Le Brésil ?

BRESIL:

Merci Manal, merci le Danemark de cette présentation qui a été exhaustive.

Je suis d'accord sur tout ce qui a été dit par le Danemark, et mes commentaires se centreront sur la question de la juridiction.

Comme le Danemark l'a indiqué, il y a eu deux lectures, l'une le matin, l'autre l'après-midi. Et ceci est inclus dans le rapport général qui sera présenté pour une deuxième étape ou période de commentaires publics, ou de consultations publiques.

Suivant les commentaires reçus, certaines parties du texte ont été améliorées dans leur formulation. Cependant, la situation générale résultant du travail du sous-groupe est en principe la même. Il y aura un rapport avec deux groupes de recommandations.

Mais il ne s'agit pas d'un rapport avec un consensus plein, et je crois qu'il faut souligner ce point, même si dans le contexte du sous-groupe il y a eu certainement un soutien à un certain nombre de recommandations, il y a eu certains membres qui n'ont pas présenté ce soutien, y compris ma représentation.

Il y a eu une opinion minoritaire qui est attachée au rapport qui exprime une objection à ce rapport. Ce n'est pas que nous nous opposions à ces deux groupes de recommandations. Nous

pourrions les accepter ou nous pourrions donner notre soutien à ces recommandations si l'on en améliorait certains points concernant la juridiction de l'ICANN.

Cependant, nous présentons une objection au rapport et nous sommes obligés de le faire parce qu'à moins d'exprimer notre objection, à moins que nous ne l'exprimions, on croirait que nous sommes d'accord sur le résultat, et nous voulons dire que nos préoccupations n'ont pas été tout à fait abordées, qu'on n'a pas abordé les sujets d'inquiétudes.

Vous devez vous souvenir que nous avons déjà eu ce type de débat dans des périodes précédentes parce que le Brésil a commencé depuis la transition, a commencé à exprimer sa position, en ce sens que l'un des thèmes est plus important peut-être, avec l'établissement d'un mécanisme pour que le gouvernement des États-Unis puisse cesser d'exercer certaines fonctions.

Nous avons aussi parlé des modalités juridiques de l'opération de l'organisation qui en fait continue à attacher à la juridiction des États-Unis. Et c'est quelque chose qui est le résultat, ou qui est une conséquence du régime précédent. Et cela se rapporte à la manière dont l'ICANN a été établie de manière unilatérale par le gouvernement des États-Unis. Il y a un mécanisme qui remplace le gouvernement des États-Unis, mais la juridiction n'a

pour autant pas été modifiée. Et le résultat concret, la conséquence de tout ceci, c'est que s'il y a des controverses qui devraient être traitées devant les tribunaux, c'est un juge fédéral de la Californie qui va trancher entre les parties et cela peut porter atteinte à des intérêts que l'on comprend et que l'on conçoit comme des intérêts souverains.

Et nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Parce qu'en premier lieu nous avons été d'accord, parce que nous n'avons pas été d'accord en premier lieu pour être régis par la loi des États-Unis. Nous n'avons rien contre un pays en particulier, mais c'est justement la question de dire que nous, en tant que gouvernement nous ne croyons pas avoir l'obligation d'accepter une norme dont la formulation n'a pas fait l'objet d'une participation de notre part.

Nous ne pouvons pas parler donc de ces controverses qui portent atteinte à nos intérêts, et que le Danemark a présentées.

Le Danemark a proposé de voir un certain type d'opérations communes ou tout ce qui concerne la souveraineté. Il n'y a pas eu dans le groupe suffisamment d'intérêt pour la discussion de ce thème. Et quand le groupe avait vraiment avancé dans ses délibérations, on a reconnu clairement que les questions liées à la juridiction, à notre avis, ces questions de juridiction n'allaient pas s'effacer et elles sont toujours présentes.

Il faut continuer à en débattre, il faut continuer à insister sur ces thèmes concernant la juridiction et particulièrement l'immunité. Et si nous avons par défaut la juridiction des États-Unis, il faut que cela ne porte pas atteinte à la souveraineté, ce que nous estimons quelque chose d'inapproprié.

Le rapport reconnaît cela, ce rapport reconnaît la différence des opinions divergentes, et il recommande la poursuite des délibérations dans un autre contexte.

Bien sûr le mandat qui a été donné à ce groupe au sein du CCWG piste de travail l2 ne permet pas ce type de délibération, mais l'on reconnaît l'absence de solution pour ce problème. Et l'on a reconnu qu'il faut continuer le débat.

En réponse à la consultation publique, il y a eu d'autres parties qui ont exprimé la même opinion,, c'est pourquoi dans le texte final sur lequel nous nous sommes mis d'accord vendredi, on fait référence à ceci. C'est-à-dire même dans cette consultation publique, on a reconnu et il y a eu plusieurs parties qui ont donné leur soutien à ceci.

Voilà la donc la situation en principe concernant le sous-groupe de la juridiction. Il est là, il a été accepté par consensus, et il y a une notion un peu bizarre du consensus qui prévaut au sein de l'ICANN.

Il peut y avoir des objections, mais il faut toujours adopter cela par consensus, même s'il y a certains gouvernements qui ont présenté des objections. Mais suivant les normes existantes, le rapport a été adopté par consensus.

Nous avons donné notre soutien aux recommandations mais il y a certaines brèches, ou certaines lacunes parce qu'on ne parle pas d'un thème qui est crucial pour nous, ce qui nous a poussés à nous opposer à ce rapport comme d'autres membres du GAC l'ont fait.

Donc avant la consultation publique, ce rapport sera présenté aux organisations constitutives dont le GAC, et je crois qu'à ce moment-là nous pourrions parler de ces thèmes-là. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil.

Je me demande s'il y a un rapport d'un autre membre du GAC, d'un autre pays, et savoir si j'ai bien compris qu'il y a 4 pays qui ont présenté des objections à la question de la juridiction avec des positions très détaillées comme le Brésil par exemple qui a marqué certains aspects.

Au moins les recommandations du rapport ne font pas l'objet d'objections, mais elles ne sont pas suffisamment bonnes. Et il faudrait trouver un processus pour continuer la discussion.

Je voudrais savoir si d'autres pays partagent la même position ou s'il y a d'autres points d'objection. L'Argentine ?

ARGENTINE:

Merci Madame la Présidente, je tiens à remercier le Danemark de son rapport si détaillé sur l'état de situation du groupe de travail.

Normalement, moi-même je prépare ces rapports pour moi-même et je le partage avec le groupe, mais cette fois-ci c'était impossible, mais merci beaucoup de Danemark. Le rapport a été vraiment très complet.

Notre délégation voudrait son accord avec le Brésil, nous pensons qu'il y a eu un manque d'inclusion de tous les éléments qui était vraiment important.

Nous faisons le suivi de cette question depuis plus de 12 ans. Et le manque de considération de tous les éléments concernant la juridiction sur les tribunaux compétents, question que Benedicto a très bien expliquée, et le document montre que cela manque. C'est une énorme collaboration pour le document lorsqu'il s'agit du GAC pour que le GAC soit en mesure de réviser ce point. Voilà donc pourquoi notre soutien.

D'autre part, on a suivi le processus, et cela n'était pas inclus au document final. Nous croyons en conséquence qu'il faut donner

un signe d’approbation pour le document dans son ensemble tout en signalant qu’il y a des questions à discuter. Je crois que c’est important d’inclure ceci dans le rapport lorsque la question sera présentée au GAC comme organisation membre.

MANAL ISMAIL: Je sais que vous avez fait beaucoup de rapports, alors ne vous préoccupez pas.

PORTUGAL: En premier lieu, je tiens à remercier le Danemark du rapport si détaillé et à la présidence.

Pour ce qui est de cette question, nous pensons comme le Brésil par rapport à la question de la juridiction. Là il y a un problème.

Et pour l’instant on n’est pas d’accord avec la proposition. Nous partageons les mêmes préoccupations très bien présentées par le Brésil.

MANAL ISMAIL: Merci le Portugal. La France s’il vous plait.

FRANCE: Je vais parler en français. Alors deux observations. Sur le rapport, la France n’a pas pu donner son accord aux

recommandations qui ont été faites pour deux raisons, une raison de fond et une raison de processus.

Sur le processus, depuis le début de la piste de travail 2, il y a en fait cette impression que certaines recommandations, certains points de vu sont plus pris en compte que d'autres, et que le rapport au final révèle assez mal les discussions et les débats qu'il y a eu et ne permet pas à ceux qui ont exprimé des positions différentes, et de manière assez argumentée, d'avoir été pris en compte dans le rapport. C'est le premier point.

Sur le fond, la France a exprimé à plusieurs reprises son soutien à cette [inaudible] fait par le Brésil, et aujourd'hui ce qui compte surtout c'est de savoir après juin comment ça va se passer. Et les discussions au sein du CCWG cette semaine ont montré qu'il y avait vraiment une nécessité de dès maintenant commencer à mettre des pistes de discussion sur cette question qui est très technique, qui pose encore des questions, puisque le rapport ne résume pas certaines problématiques juridiques assez importantes et donc, aujourd'hui, il est important de se poser la question quelles sont les pistes de travail après la work stream 2 pour cette question de la juridiction.

Donc pour toutes ces raisons la France n'a pas pu donner son approbation et là aussi, mais nous en parlerons peut-être tout à l'heure pour la diversité, il y a en effet des façons différentes de

voir le consensus selon les thématiques, et pour la juridiction, à vrai dire, on n'a pas très bien compris comment le consensus avait été évalué.

Merci.

MANAL ISMAIL: Merci la France. Vous voudriez aussi parler de la diversité maintenant que vous avez la parole ?

FRANCE: Je ne vais pas changer l'agenda, mais effectivement après oui.

MANAL ISMAIL: D'accord merci. D'autres demandes ou d'autres demandes de précision ou de mise à jour ? Le Canada s'il vous plait.

CANADA: Bonjour, c'est Luisa Paez du gouvernement du Canada.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Danemark et le Brésil des rapports détaillés qu'ils nous ont présentés et je voudrais remercier tous les membres désignés par le GAC et tous les membres du GAC qui ont participé au groupe de travail intercommunautaire parce qu'ils ont consacré

à ce travail beaucoup de temps et beaucoup de ressources. Un thème qui est complexe et difficile d’abord.

Avec d’autres membres désignés du GAC, le Canada était présent dans les réunions en présence du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité qui a eu lieu vendredi dernier.

Nous avons donné notre soutien à l’ensemble des recommandations et les rapports. Nous reconnaissons la participation d’un bon nombre de membres du GAC et du GAC dans son ensemble dans ce processus multipartite qui dure depuis presque 3 ans.

Il a été démontré que par sa participation et par ses interventions et les interventions et commentaires des gouvernements il a été possible d’approfondir l’analyse de ce thème à multiples facettes très sensibles.

Le processus pour parvenir à ces recommandations était méthodique et inclusif.

Ce processus montre un travail efficace de formulation de politiques multipartites.

Nous reconnaissons donc qu’il y a un défi auquel il faut faire face lorsqu’il faut résoudre autant de points de vue et autant d’inquiétudes.

Nous croyons que la responsabilité de l'ICANN sera renforcée par ce groupe de recommandations du CCWG sur la responsabilité.

Quant aux prochaines étapes, le GAC devra décider de la manière dont il voudrait son soutien à ses recommandations en tant qu'organisation membre, tel que cela a été dit auparavant.

L'une des idées qui nous vient à l'esprit pour pouvoir nous occuper de ces prochaines étapes consiste à dire, comme nous l'avons fait en 2016 à Marrakech, où nous avons pu – dans ce communiqué du GAC – exprimer les différentes opinions, et nous avons pu aussi donner notre caution aux différentes recommandations.

Je m'arrête ici. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci le Canada. S'il y a plus de demandes de parole, je crois que cela nous permettra de nous intégrer facilement avec la question suivante de l'ordre du jour, à savoir la manière de nous organiser pour répondre en tant qu'organisation membre, tel que Tom l'a mentionné, ainsi que les représentants du Danemark et du Canada. Le GAC est une organisation membre du groupe de travail intercommunautaire et nous sommes obligés à donner une réponse.

Je voudrais donc vous passer le micro et entendre vos suggestions, savoir comment on pourrait nous organiser pour que, lorsqu'on nous demandera une contribution, nous puissions être prêts à le faire.

Vous avez des commentaires à faire ?

C'est-à-dire nous serons prêts pour avaliser ce rapport ?

BRESIL:

Merci Manal. Merci d'avoir invité le groupe à prendre en considération la question; parce que bien que cela puisse prendre un peu de temps, c'est-à-dire faire en sorte que le rapport arrive là où il doit, il est opportun que nous commençons à analyser la façon de travailler.

Parce que le rapport est pratiquement fini. Le Danemark a signalé que dans la deuxième étape de consultation il n'y a pas d'attente pour modifier la question de fond.

Et nous avons déjà entendu quels sont les éléments que le GAC devait prendre en considération. Dans ce sens, je suppose Manal qu'il serait important de trouver la manière de considérer le rapport en profondeur.

Les co-présidents du CCWG ont indiqué dans leur évaluation que le rapport complet sera envoyé aux SO et AC et ce sera plutôt

une formalité. Et je dirai que dans le cas du GAC, notamment pour ce qui est de la juridiction, parce que je me concentre sur cette partie du rapport, il y a eu plusieurs membres du GAC qui ont exprimé leurs préoccupations.

Et je crois donc qu'il faut du temps pour digérer tout ça, pour préparer une proposition commune, au cas où on y arriverait, pour éviter de nous trouver avec trop peu de temps pour étudier la question et l'approbation formelle.

Je n'ai pas de suggestion en ce moment, mais je pense que pour la fin de la réunion, ce serait bien d'établir une procédure, un délai, pour considérer ce rapport.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil. Sans aucun doute on ne va pas établir une position tout de suite, mais comme vous l'avez bien dit, il faut trouver la manière d'établir un processus et être prêts au moment donné.

D'autres commentaires ? Des observations ? Des suggestions ?
Tom s'il vous plait ?

TOM DALE:

Merci Manal. Je veux attirer votre attention sur les délais qui ont été inclus dans ce document. Je crois que ces délais ont été respectés par le groupe de travail.

La période de commentaires publics pour le rapport consolidé contient toutes les recommandations, non seulement la juridiction, mais toutes les considérations. Et la période de commentaires aura lieu du 18 avril au 18 mai, ou environ. Et il n'y a pas l'attente de pouvoir recevoir des commentaires, de nombreux commentaires à en tenir compte.

Il va falloir s'assurer qu'il n'y ait pas des incohérences, des questions sans résoudre, parce qu'il y a beaucoup de travail à faire.

Mais la période de commentaires publics pour le bénéfice des nouveaux membres, et bien je peux vous dire qu'il s'agit d'un processus formel, mais n'importe qui, même n'importe quel gouvernement peut le faire, et en fait ils le font, peuvent présenter leurs commentaires. C'est une autre voie pour enregistrer les opinions, les points de vu. Mais tenez compte de ce que les participants du GAC ont dit par rapport au contenu.

Je ne sais pas à quel point, avant la réunion de Panama, nous aurons un document définitif qui puisse arriver au GAC et aux autres unités constitutives, mais sans doute entre mai et juin

j’imagine. Il y a des membres du GAC qui ont manifesté qu’il est improbable de faire de grands changements.

Le document sera consolidé au fur et à mesure dans un rapport unique et pour ce qui est du soutien du secrétariat, comme pour la piste de travail 1, même si on a plus de personnel, avec plaisir. Nous allons suivre les instructions des dirigeants du GAC pour donner le soutien aux membres. Mais en réalité, c’est un exercice qui doit être conduit par les membres du GAC et pas par le secrétariat bien entendu.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Vos observations sont très pertinentes. En premier lieu, les membres du GAC ou les personnes à titre individuel peuvent manifester leur opinion. Ce rapport sera par la suite approuvé, ou la période de commentaire sera basée sur le document dans son ensemble.

Alors il est important de tenir compte des recommandations des différentes pistes de travail.

Si on essaie d’aller un peu vers l’arrière, vers mai ou juin peut-être, il faudrait être prêts à cette date ?

TOM DALE:

Les membres présents le vendredi voudront peut-être répondre directement, mais d'après ce que je sais, on attendra une information sûre des organisations constitutives avant la réunion de Panama. Cela vers la fin mai.

Et ceci dit, et si on regarde vers l'arrière, le processus de la piste de travail 1 fini à Marrakech ; ce que le groupe de travail est une chose, mais à Marrakech il y a eu plusieurs organisations qui ont dit qu'il fallait attendre jusqu'à la réunion de Marrakech. Beaucoup de groupes ont approuvé leur position finale au cours de la réunion. Le GAC et d'autres groupes. Les groupes ont voulu prendre leur temps et travailler quand ils pouvaient.

Mais on n'est pas encore là, parce que le document n'a pas encore été publié pour consultation publique.

Le GAC, en conséquence, n'a pas encore débattu de la question. Ce ne serait peut-être pas une bonne idée d'arriver à la réunion ICANN 62 et nous demander qu'est-ce que l'on va faire. Mais je crois que les délais devraient être plus précis au fur et à mesure que la période de consultation publique avance.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci. Je crois que le chronogramme est clair. Vous le voyez affiché sur l'écran. Il nous reste encore du temps, mais je crois

qu'il est important de commencer à travailler à temps pour finir à temps.

C'est un rapport qui nous assurera d'avoir compris ce qui se passe, comment ça se passe avec processus, quand est-ce qu'il faut le démarrer, savoir de quoi devons-nous débattre et pouvoir ainsi arriver à la réunion ICANN62 sachant comment aller de l'avant.

J'espère donc une active participation pendant la période intersession pour parvenir à une position commune du GAC comme organisation membre. Brésil ?

BRESIL :

Je vais faire un commentaire à propos du chronogramme parce que j'ai participé à la réunion de vendredi, et j'ai vu quelques différences, très petites. Ce n'est peut-être pas très important, mais...

Formellement, nous n'avons pas de plénière pour faire une première lecture de tout le rapport. Je ne sais pas quand est-ce qu'on va le faire, si pendant la réunion ou immédiatement après.

Et les co-présidents ont montré sur l'écran les prochaines étapes. Et à un moment spécifique, les SO et les AC vont recevoir une consultation. Ici, je ne vois pas ça sur l'écran.

Je crois qu'il est important de savoir quand est-ce que cette question va revenir au groupe, comment ça va se passer.

Ce n'est qu'un détail, mais je veux tout de même le signaler pour que nous voyions tous clairement le panorama futur.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil de cette précision. En fait, les documents ont été compilés et envoyés trois semaines avant la réunion. Il est clair que nous allons réviser le chronogramme et nous allons vous envoyer la dernière version plus exacte pour que les membres sachent comment travailler et quand.

D'autres commentaires ?

Nous allons donc travailler avant la prochaine réunion. Nous allons finir cette partie de la réunion avant l'horaire prévu, je vais donc clôturer la délibération du GAC sur le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité, piste de travail 2.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]